

Pourquoi des changements en 2011 ?

Depuis 2004, la CCVI gère la collecte et le traitement des déchets ménagers. Le **financement** de cette compétence est **couvert intégralement** par la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous payez** chaque année.

Le coût du service, si l'on n'y prend garde, est menacé d'augmentations sous l'effet de :

- **La fiscalité nationale** qui frappe l'enfouissement des déchets (**Taxe générale sur les activités polluantes** dont le montant **passera de 20 € la tonne en 2010 à 40 € en 2015**).
- Les différentes normes qui s'appliquent aux matériels et organisations, et notamment la recommandation **CRAM R437** qui **incite à généraliser la présentation des déchets en conteneurs**.



Face à ces hausses de coût, les élus du Val de l'Indre considèrent unanimement qu'il n'est plus possible de vous solliciter indéfiniment : au lieu de recourir à une augmentation de la taxe, il nous faut trouver d'autres solutions, de votre côté comme du côté de la collectivité.

Les solutions :

- **La réduction des déchets à la source** : penser à consommer et à acheter autrement.
- **L'amélioration des gestes de tri** : chaque erreur de tri nous coûte cher (environ 152 euros HT par tonne).
- **L'optimisation du service de collecte**.

Les modifications du service de collecte interviendront à compter du 6 juin 2011 :

La nouvelle organisation reposera sur les principes suivants :

- **Doter gratuitement chaque foyer d'un conteneur à déchets ménagers afin de le collecter une fois par semaine.**
- **Coupler une fois par semaine la collecte en porte à porte des « emballages ménagers » (sac jaune) et celle des « Journaux Revues Magazines ».**
- **Installer sur l'ensemble du territoire des colonnes insonorisées pour la collecte du verre en apport volontaire et supprimer la collecte en porte à porte.**
- **Orienter l'usager vers les déchèteries** dans lesquelles les apports sont triés puis valorisés. La collecte systématique des encombrants en porte-à-porte, toujours pour des raisons de coûts, sera supprimée. Un service de collecte des encombrants en porte à porte sera maintenu pour les cas très exceptionnels, après entretien téléphonique individuel avec les services de la CCVI.

Quand et comment ?

La mise en œuvre effective de cette **nouvelle organisation** du service de collecte des déchets ménagers dans le Val de l'Indre débutera **le 6 juin 2011**.

Elle sera précédée d'une campagne de distribution gratuite de conteneurs dès le mois de mars 2011, avec explications sur leur utilisation à chaque foyer, puis de la diffusion d'un guide pratique accompagné du nouveau planning de collecte.



Les emballages ménagers recyclables

PENSEZ À BIEN VIDER VOS EMBALLAGES



Bouteilles et flacons en plastique



Briques alimentaires



Boîtes de conserve, aérosols, barquettes en acier, aluminium



Cartonnettes



Sacs jaunes translucides de 100l disponibles gratuitement en Mairie



Les journaux, revues et magazines



Journaux



Revue et magazines



Prospectus



Enveloppes blanches

Contenants rigides fournis par vos soins : cagettes, caissettes, seaux. Éviter la présentation en sacs ou dans des cartons.



Le verre



Bocaux en verre



Bouteilles en verre

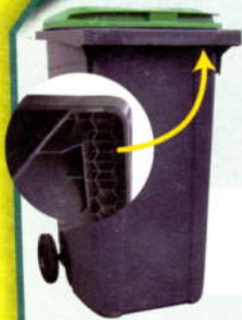


Pots en verre

Le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs au couvercle vert fournis par la collectivité.

RAPPEL !

Les déchets verts



Depuis le 1^{er} janvier 2009, les déchets végétaux doivent être exclusivement présentés en bacs roulants normalisés. Ils seront collectés 36 fois par an aux dates qui seront indiquées dans votre calendrier. Le volume total collecté à chaque passage est limité à 480 litres présentés en 2 conteneurs maximum.

Déchets acceptés : tontes de pelouse, feuilles, résidus de tailles de haies et de massifs.

Déchets refusés : planches, souches, branches d'un diamètre supérieur à 8 cm, déchets présentés hors du conteneur.

Privilégiez l'apport en déchèterie pour limiter le coût de collecte des végétaux !



Les déchets non recyclables à jeter avec les ordures ménagères

ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !



Sacs et films en plastique



Blisters en plastique



Cartons ondulés (par petite quantité)



Enveloppes marrons



Verre et vaisselle cassés



Papiers salis ou souillés



Pots et gobelets en plastique



Barquettes en polystyrène



Pots de produits laitiers



EN CAS DE DOUTE, METTEZ VOS DÉCHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES.



Les conditions d'accès

• L'accès aux déchèteries d'**Esvres-sur-Indre** et de **Saint-Branchs** est réservé aux **PARTICULIERS** munis de leur **carte d'accès**. Il est interdit pour les professionnels.

• Pour obtenir une carte de déchèterie, connectez-vous sur www.ccvl.fr, rubrique "**Déchets ménagers**", page "**Déchèteries**" et remplissez le formulaire situé en bas de page.

Les déchets acceptés

Volume limité à 2 m³ par passage et 5 kg pour les déchets dangereux.



Le Tout-venant



Les Déchets végétaux



La Ferraille



Les Pneumatiques



Les Gravats



Les Déchets de bois



Les Papiers, cartons



Les Déchets Ménagers Spéciaux (petite quantité, moins de 5 kg)

- ACIDES
- SOLVANTS
- BOMBES AEROSOLS
- PHYTOSANITAIRES
- DESHERBANTS AU CHLORATE DE SOUDE
- PEINTURES - VERNIS COLLES - GRAISSES
- PRODUITS NON IDENTIFIES
- PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE
- PILES



Les Déchets d'équipements électriques et électroniques, l'électroménager

**Pensez à venir
15 minutes
avant la
fermeture !**



Les horaires d'ouverture

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés (y compris le lundi de Pentecôte).

* Eté : du 01/04 au 30/09 - Hiver : du 01/10 au 31/03

Esvres-sur-Indre - la Pommeraye Tél. : 02 47 26 52 93		St Branchs - Z.A. les Coquettes Tél. : 02 47 26 20 46	
Eté*	Hiver*	Eté*	Hiver*
lundi, mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h samedi : 9h - 13h / 14h - 18h	lundi, mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h samedi : 9h - 13h / 14h - 17h	vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h samedi : 9h - 13h / 14h - 18h	vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h samedi : 9h - 13h / 14h - 17h